

RÈGLEMENT N° 341.2 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est par la présente, donné par la soussignée, que lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 11 février 2020 le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant la rémunération actuelle du règlement n° 341 sur le traitement des élus municipaux » a été présenté, conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, chapitre T-11.001).

Ce projet de règlement vise à augmenter la rémunération de base actuelle du maire et des conseillers afin d'indemniser les élus confrontés à une baisse importante de leur revenu net à la suite d'un changement du système fiscal fédéral entraînant la fin de l'exonération fiscale de l'allocation des dépenses au 1^{er} janvier 2019;

La rémunération de base actuelle ainsi que celle proposée sont les suivantes :

MAIRE	RÉMUNÉRATION ACTUELLE	NOUVELLE RÉMUNÉRATION
Rémunération de base :	21 815,37 \$	23 927,71 \$
Allocation de dépenses	10 907,69 \$	11 963,86 \$
CONSEILLERS	RÉMUNÉRATION ACTUELLE	NOUVELLE RÉMUNÉRATION
Rémunération de base :	7 271,79 \$	7 975,90 \$
Allocation de dépenses	3 635,90 \$	3 987,95 \$

La rémunération de base et l'allocation de dépenses du maire et des conseillers sont indexées à la hausse, le cas échéant, pour chaque exercice financier à compter de celui qui commence après son entrée en vigueur.

Le présent règlement aura un effet rétroactif à compter du 1^{er} janvier 2020.

Ce projet de règlement sera présenté pour adoption lors de la séance ordinaire du conseil du 10 mars 2020 à 19 h 30, au Pavillon Wilson, 4b, rue Principale à Coteau-du-Lac.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Coteau-du-Lac, aux jours et heures d'ouverture habituels.

DONNÉ à Coteau-du-Lac, en ce 17 février 2020



Chantal Raquette
Assistante-greffière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Chantal Paquette, assistante-greffière, certifie, sous mon serment d'office, que le présent avis a été :

1. Affiché au bureau de la municipalité le 17 février 2020;
2. Publié sur le site Internet de la ville le 17 février 2020.

Chantal Paquette
Assistante-greffière